

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for various regions including Metz, Alsace-Lorraine, and France.

En vente à PARIS à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Ménilmontant.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne... 20 Pf. La ligne... 50 Pf.

Les envoies sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

Voir à la 4^e page la suite de notre feuilleton.

Lettre de France

LE BILAN FRANÇAIS DE 1913.

II. LA LITTÉRATURE

Paris, 10 janvier 1914.

En terminant ma dernière lettre, consacrée à la politique française en 1913, je vous disais qu'à tout prendre l'impression que nous emportons de son examen n'était pas aussi mauvaise qu'on en a pu avoir.

UN CHEF-D'ŒUVRE

On n'a jamais le droit, quand il s'agit des écrivains de son temps, de parler de chef-d'œuvre à propos de leurs ouvrages. C'est la tâche de la postérité de poser le laurier immortel sur le cercueil des génies disparus.

Jamais M. Maurice Barrès, qui nous a donné cependant tant de romans remarquables, depuis Sous l'œil des Barbares jusqu'à cette Coline Baudouin, d'une émotion sobre et d'un style si aisément classique, n'avait atteint à pareille puissance d'expression et de pensée.

Depuis Chateaubriand on n'avait pas entendu des accents comparables à ceux-là, pareille symphonie de syllabes harmonieuses et chantantes. Personne, si ce n'est cet autre admirable écrivain contemporain qui s'appelle Loti, n'avait retrouvé ces cadences de cette beauté.

La beauté de ce livre nouveau réside plus particulièrement ailleurs que dans le style : c'est le thème choisi par l'écrivain qui situe cet ouvrage à part dans l'œuvre de M. Barrès.

La puissance, la véritable beauté de la Coline inspirée, c'est d'une autre sorte : il ne s'agit plus de « détroqués » — ce qui nous jetterait trop aisément dans le mélodrame.

La nature de ce roman, sa gravité, la qualité même des problèmes qu'il pose, révèlent l'état d'esprit nouveau de nos écrivains, tant à titre d'auteurs qu'à titre de lecteurs.

Les maîtres de l'heure, au reste, parmi les écrivains, nous donnent tous aujourd'hui des œuvres révélant un souci plus grand des problèmes éternels dressés devant nous.

Un Bazin, tout figure de moralistes. Ils défendent, suivant leurs propres tendances, la religion, la race, la famille. Bien mieux, un Louis Bertrand, à qui nous devons des romans remarquables, n'a pas craint de publier, cette année, un Saint-Augustin (2) et cette œuvre, d'une très belle tenue littéraire, inspirée par les plus récents travaux de l'érudition, est un admirable paysage tracé par un homme qui a vu l'Afrique en artiste, est en même temps l'œuvre d'un

catholique fervent et d'un Français ardemment patriote. Or, tout comme ces livres des auteurs que je citais tout à l'heure, La Coline inspirée, de M. Barrès, La Maison (1), de M. Henri Bordeaux, Les Angés gardiens (2), de M. Marcel Prévost, qui atteignent à de très gros tirages, le Saint-Augustin, de M. Louis Bertrand, se vend présentement avec la même facilité qu'un roman à succès.

LE MANIFESTE D'UNE GÉNÉRATION

De tels faits prouvent véritablement que cette littérature française, si souvent représentée par de bons écrivains éminemment intéressés à répandre pareilles idées, comme frivole ou pire encore, n'a jamais été plus digne de son passé glorieux et de sa réputation universelle.

La chose apparaît toute naturelle à quiconque connaît la jeunesse française contemporaine. Connaissance d'ailleurs facile à faire, puisque quelques-uns des plus vigoureux esprits de cette génération ont pris la peine de nous renseigner sur les tendances de leurs camarades d'âge. Lorsque je vous ai écrit un ouvrage, que je fait du bruit, Les jeunes gens d'aujourd'hui (3), signé Agathon, et qui est paru précisément cette année, lorsque je vous aurai cité quelques-uns des romans remarquables qu'a produits la génération née aux environs de 1880 et qui ont vu le jour cette année, vous comprendrez mieux cette admiration que l'élite témoigne à l'heure actuelle envers des auteurs, comme M. Barrès, et les espérances que nous pouvons fonder sur les nouveaux venus.

La France, où l'esprit d'analyse est pour ainsi dire ethnique, est constituée de ces sortes d'enquêtes destinées à permettre aux générations qui se succèdent de voir un peu clair dans leurs aspirations personnelles. Depuis 1870 on nous a présenté un certain nombre de ces bilans, et ils ont été dressés de deux façons différentes, curieuses l'une et l'autre, mais de portée égale. En 1880, c'était M. Paul Bourget, alors à ses débuts, qui écrivait ses fameux Essais de psychologie contemporaine, un recueil d'études consacrées aux « maîtres de l'heure », poètes, romanciers ou philosophes. L'enquête visait à déterminer comment un jeune homme de 1880 était « impressionné » par un Baudelaire, un Taine, un Renan, un Flaubert ou un Goncourt. L'œuvre de M. Bourget, puissante et personnelle, révélait un pessimisme, un dilettantisme attristant.

Puis, sous la véritable forme de l'enquête, en 1894, un journaliste malicieux, M. Jules Huret publia les réponses écrites et les interviews que lui donnèrent les jeunes écrivains de l'époque, symbolistes à tout crin — et cette fois, on eut l'impression que la cadence s'était encore accrue : anarchie, esthétique, égoïsme se contendaient. Les loupes se manœuvraient entre eux. Depuis lors, quelques enquêtes — celles entre autres de MM. Georges Le Cardonnal et Charles Vallay — prouvèrent un retour sensible au bon sens. Le livre d'Agathon, qui a paru cette année, nous révèle le dessein tout à l'heure, révèle l'excellent état intellectuel de la génération contemporaine.

Alors que les jeunes gens, entre 1885 et 1905, — ceux de l'élite ou des groupes prétendus tels — déclaraient hautement — trop haut même peut-être pour qu'ils pensassent très sincèrement ce qu'ils proclamaient ainsi — que l'intelligence et la force ne pouvaient s'allier (je crois bien qu'il en était dans leur sentiment un dépit de vaincu) les jeunes gens d'aujourd'hui veulent unir celle-ci à celle-là. Ce serait singulièrement rabaisser la foi patriotique, écrivit l'un d'eux à Agathon, que de la croire fonction de la barbarie et de l'inculture... Que l'on donne aux jeunes l'exemple de ces grands chefs militaires qui joignent la plus solide éducation intellectuelle à l'énergie la plus rude ! Qu'ils relisent notamment les lettres du colonel Moll où ils verront ce qu'est un conquérant français ! Celui qui signe ces lignes est un officier d'artillerie colonial détaché en Mauritanie, le lieutenant Ernest Psichari, petit-fils de Renan, l'auteur d'un très beau roman paru cette année, L'Appel des armes. Et il n'a pas trente ans !

Le livre d'Agathon, qui marquera une date dans l'histoire intellectuelle et morale de notre France, est plein de témoignages semblables. Mais il faut résumer plus que je ne voudrais le faire. Toutes les lettres, tous les témoignages recueillis par l'auteur témoignent de mêmes sentiments : le goût de l'action, une foi patriotique ardente, un besoin profond de vie morale et même religieuse, une conception réaliste de la politique. En littérature, le goût, plus même, le besoin d'un retour au classicisme, c'est-à-dire à la sobriété, à la clarté, à la pureté, à l'humanité — dans le sens ancien de ce mot, dans le sens cicéronien des humaniores litteræ.

DEUXES ÉCRIVAINS

On pourrait peut-être dire à la rigueur : « Mais ce livre d'Agathon qui est un manifeste prouve peut-être seulement que les jeunes gens d'aujourd'hui ont de telles aspirations : de là à les réaliser, il y a de la marge. » Sans doute, mais cette enquête repose sur des faits et prouve qu'Agathon ne prend pas ses désirs pour des réalités. Les générations d'aujourd'hui sont déjà dans la bataille, agissent, et l'on est obligé de tenir compte de leur volonté et de leurs actes.

En littérature, puisqu'au si bien c'est le point de vue qui nous intéresse aujourd'hui, nous avons eu quelques œuvres de premier ordre qui sont comme illustration de la doctrine. Faut-il parler de certains aînés qui prennent place entre les maîtres et ces nouveaux venus : un André Gide, un Péguy, un Tharaud, un Claudel, un Paul Acker ? Gide, déjà nourri de bergsonisme, fils intellectuels de notre Bergson qui est, de l'aveu unanime, le plus grand philosophe qu'ait connu le monde depuis Kant, le restaurateur de la métaphysique, ont réintroduit dans leurs œuvres le souci classique du grand problème, ignoré et méprisé des générations précédentes, naturalistes ou symbolistes.

Mais arrivons maintenant à ces jeunes, dont il faut lire les livres parus cette année, Ernest Psichari, l'auteur de L'Appel des Armes (4), un écrivain qui pour son premier roman, écrit sous la tente, le sabre à portée de la main, se révèle de la grande lignée des Vauvenargues et des Vigny, du Vigny de Sérénité et du grandeur militaires, Jean Variot, l'auteur des Héros de la guerre (5), un Strasbourgeois, nerveux jusqu'à la brutalité, émuant à force de sécheresse, prouvant que les Alsaciens peuvent écrire en français comme ils savent, demain sans doute grand prix de littérature à l'Académie française, Henri Clouard, un critique celui-là, auteur d'un ouvrage solide, Les disciplinaires (6), où se trouvent ces lignes caractéristiques :

(1) Plon Nourri, éd. (2) Lemerre, éd. (3) Plon, éd. (4) Oudin, éd. (5) Grès, éd. (6) Marcel Rivière, éd.

« Il n'est pas indifférent que le goût contemporain et particulièrement celui des jeunes gens soit ceci ou cela. Si un public de plus en plus nombreux se rallie, dans les domaines de la pensée et de l'art, à la notion renaissante du classicisme, c'est là un mouvement qui débouche l'ordre strict des arts et des lettres, et qu'il faut souhaiter voir aboutir, dans l'intérêt intellectuel, politique et social de la France. »

Comme on peut s'en rendre compte, le son de cloche est le même, qu'il s'agisse des œuvres des maîtres ou des cadets. Généraux et sous-lieutenants des lettres françaises ont en cette année 1913 sommé le ralliement autour des grands principes qui ont paru d'un lustre incommensurable notre littérature nationale. On comprend à nouveau maintenant dans notre pays qu'écrire un livre, c'est non seulement un métier, comme le disait La Bruyère, mais encore un sacerdoce. Or, quand un écrivain a de telles préoccupations en prenant la plume, on peut être tranquille. De belles œuvres, des œuvres saines, fortifiant l'âme de la patrie, sont sur le point de naître et d'être écrites après elles des œuvres de grands actes.

BENJAMIN

La Journée

Les députés progressistes ont déposé à la Chambre prussienne une motion exhortant le gouvernement prussien à soumettre à la Chambre un projet de loi en vue de régler les conditions de responsabilité des ministres prussiens, établie par le paragraphe 61 de la Constitution.

Le changement d'affectation à Constantinople du général Liman von Sanders surprend désagréablement l'opinion publique en Allemagne. On attribue cette volte-face de la Turquie à l'intervention de la Russie.

Le gouvernement français a proposé la semaine passée à l'agrément du gouvernement russe, comme ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, M. Maurice Paléologue, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Le gouvernement russe ayant donné cet agrément, le Président de la République a signé hier matin le décret qui nomme M. Paléologue ambassadeur de France en Russie.

M. Caillaux, ministre des finances, continue de se débattre avec le Figaro, qui l'accusait d'avoir tenté de se faire remettre pour les besoins du gouvernement une part très importante d'un gros héritage.

M. Venizelos, président du conseil de la Grèce, est arrivé hier à Paris. Il rendra visite à MM. Poincaré et Caillaux.

En Italie, les compagnies de navigation ont contracté une grève des équipages en accordant quelques concessions aux gens de mer.

Les ambassadeurs des puissances de la Triple-Alliance à Londres ont reçu à présent les instructions nécessaires pour répondre à la note britannique sur les îles de la mer Égée. La note sera probablement remise aujourd'hui.

Le Roi de Roumanie étant rétabli, M. Majoresco va lui remettre la démission du cabinet. On considère comme certain que M. J. Fratiño, chef des libéraux, sera chargé de la formation du nouveau cabinet.

Le Roi de Roumanie étant rétabli, M. Majoresco va lui remettre la démission du cabinet. On considère comme certain que M. J. Fratiño, chef des libéraux, sera chargé de la formation du nouveau cabinet.

En Albanie, les partisans d'Esad Pacha provoquent des conflits armés aux environs d'El Bassan ; cette ville est elle-même assiégée. On craint que les bandes qui l'assiègent n'enlèvent la place.

M. de Giers, ambassadeur de Russie à Constantinople, ajourne encore son départ. Il est permis d'en conclure que les négociations relatives aux réformes en Arménie ne sont pas aussi avancées qu'on l'annonçait ces jours derniers.

Les chrétiens de Mossoul, en Mésopotamie, sont rançonnés, pillés et assassinés.

En Chine, le président Yuan-Chi-Kai a prononcé la dissolution du Parlement.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Guillaume II à Saus-Souci.

Berlin, 12 janvier. — Sur le conseil de ses médecins, l'empereur Guillaume se soumet depuis quelques jours à un régime d'entraînement physique. On le voit tous les matins dans le parc de Saus-Souci couper à coups de hache de gros troncs de bois et les réduire en petites bûches.

Le procès de Barbe-Bleue.

Cologne, 12 janvier. — Aujourd'hui a commencé le procès d'un nommé Karl Host qui portait déjà dans la province rhénane le surnom de Barbe-Bleue. Il est accusé d'avoir tué son père, sa première femme et

ses deux enfants ainsi que d'avoir tenté d'empoisonner sa mère, sa seconde et sa troisième femme. Parmi les pièces à conviction, figurent des fioles contenant des bacilles de choléra et d'autres maladies contagieuses.

La guerre aux vocables étrangers. Les journaux pangermanistes signalent avec ostentation que l'empereur Guillaume aurait exprimé toute sa satisfaction de leur campagne contre l'emploi de mots étrangers. Ils ajoutent que l'empereur lui-même aurait banni de son château tous vocables étrangers ayant son équivalent dans la langue allemande. Le souverain aurait donné des instructions dans ce sens à ses domestiques et cuisiniers.

Deux villages de la Baltique détruits par des inondations. Köslin, 11 janvier. — On a reçu la nouvelle ici que les habitants de Damkerort, au nombre d'une centaine, ont réussi à se frayer un chemin vers le village voisin de Steineri ; là, ils ont été accueillis par des pêcheurs. Des scènes terribles se sont déroulées à Lasso et Damkerort. Dans les deux villages, qui sont complètement détruits, l'eau monta samedi matin en deux heures si rapidement que les habitants ne purent sauver que leur vie. Le bétail, entraîné par les vagues qui faisaient irruption, ne pouvait plus être détaché et périt.

FRANCE

Les voyages du Président de la République.

La municipalité de Mans va se rendre à Paris pour inviter le Président de la République à s'arrêter au Mans lors de son voyage en Bretagne. L'invitation officielle sera faite par M. Léque, maire de Mans, et par M. Caillaux, ministre des finances, président du Conseil général.

M. Poincaré voyageera beaucoup, cette année, mais après les élections, suivant les désirs de M. Doumergue et du comité de la rue de Valois. En Bretagne, dans l'Yonne, dans la Somme, dans la Sarthe, en Algérie, sans compter la Russie... Ses vacances seront bien occupées.

Les dépenses militaires.

Paris, 12 janvier. — Le ministre de la guerre a terminé l'examen des dépenses qui résultent, d'une part, du vote du service de trois ans, et d'autre part, de la nécessité d'améliorer l'armement. Les conséquences financières de la loi de trois ans pour les dépenses une fois faites, sont de 650 millions. Ces dépenses, qui comprennent surtout la construction de nouveaux établissements, seront réparties en trois années. En ce qui concerne le programme d'amélioration de l'armement le montant est alloué, environ à 400 millions, dont 220 millions ne sont pas considérés comme de première urgence, leur utilisation n'étant pas prévue avant 1919 ou 1920. Le reste du programme, soit donc moins de 180 millions, sera réalisé en sept années. Sur ces 180 millions, 400 millions seront payés par le budget normal (4^e section de la guerre). Il restera donc 800 millions pour lesquels il faudra trouver des ressources spéciales.

Crime ignoble et horrible.

La semaine dernière, les journaux de Paris rapportaient qu'une fille de 14 ans, Marcel Halatte, avait été souillée, puis enfermée dans un sac et jetée dans le canal, près d'Abbeville. Ce crime, que l'on croyait d'abord l'œuvre d'un bandit quelconque, a pris des proportions qui exigent qu'on en dise au moins quelques mots. Un frère de la victime avait déjà été soupçonné et mis en prévention dès vendredi ; on voit que le juge d'instruction a décerné samedi un mandat de dépôt contre le père de la petite Marcelle, Joseph Halatte, âgé de 62 ans.

Les derniers interrogatoires ont aggravés les charges qui pèsent sur lui. On croit que l'enfant est morte pendant un attentat consommé par ce misérable et qu'il a jeté à l'eau le cadavre pour s'en débarrasser.

De plus les examens médicaux ayant démontré qu'une autre de ses enfants, Rosa Halatte, âgée de 10 ans, avait été l'objet d'attentats de même nature et celle-ci ayant déclaré que ses frères comme son père avaient abusé d'elle, les deux fils Halatte, René, âgé de 22 ans, et Marcel, âgé de 20 ans, ont été arrêtés et envoyés en prison.

TURQUIE

Dans l'armée ottomane.

Mahmoud Moukar Pacha, ambassadeur turc à Berlin, ayant réusé le poste d'inspecteur de la 3^e inspection d'armée, a été mis à la retraite. Le général Izzet, commandant du 2^e corps, a été nommé inspecteur de la 3^e inspection d'armée. Il est remplacé par le général Hassan Riza Pacha.

ALSACE-LORRAINE

Actes, Avis et Renseignements.

Distinctions. — Ont reçu : M. le Dr Meyer, médecin d'arrondissement à Sarrebourg, la 4^e classe de l'ordre de l'Étoile-Rouge ;

MM. Christiani, ancien employé de bureau à la Direction d'arrondissement à Thionville, et Huot, cantonnier à Rotzvieilles, la croix de la médaille d'honneur ;

Les brigadiers de gendarmerie MM. Brenne, à Haouondange, Harmand à Fontoy, Schiama à Wiltring, Wagner à Novant-Corny, Wenke à Bénéstrot, Winkelmann à Borny et Schielfelheim à Bouay ; M. Peter, ouvrier à Metz, la médaille d'honneur en argent ;

Ont reçu, à l'occasion de leur retraite, l'étoile de l'ordre la Maison royale de Hohenzollern, les instituteurs MM. Eckert, à Gûdekirch, et Kail à Haouondange ;

Nominations. — Ont été nommés juges cantonaux : les assesseurs MM. le Dr Schweitzer près le tribunal de Sarrebourg, et Stengert, près le tribunal de Sarrebourg ;

M. Wolf, juge cantonal à Réailly, a été transféré à Sainte-Marie-aux-Mines ;

M. Nicolas Zimmer est nommé maire à Mandern. Mlle Aurélie Laurent, institutrice principale à Metz, a été admise à la retraite.

L'acquittement des officiers de Saverne et la presse.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

La presse continue à commenter sévèrement les jugements des conseils de guerre de Strasbourg. Citons encore quelques appréciations de nos confrères d'Alsace.

De l'Éclair : « Ce n'est pas le triomphe de la justice, mais le triomphe des militaires que nous devons signaler. Le colonel von Reutter est acquitté, le lieutenant Schaef est acquitté, le lieutenant von Forstner est acquitté. Le sentiment du peuple et le sentiment du droit de la grande majorité de la population en reçoivent l'atteinte la plus profonde ; l'impression pénible qu'une violation évidente de la loi est restée impunie, est encore accentuée par le fait déplorable que ces arrêtés d'acquiescement ont été prononcés par un haut juge militaire comme devant se produire avec certitude. Les jugements d'acquiescement paraissent donc prêts en principe, avant qu'on ait abordé les débats. »

Selon le jugement du colonel von Reutter n'avait pas conscience de l'illegalité de son acte. En conséquence il a été acquitté. Vous autres, les accusés de demain et d'après-demain et de l'avenir le plus lointain, bénissez l'arrêt acquittant le colonel von Reutter ! Car de-ormais on ne pourra plus guère vous couler un chapeau. Vous n'avez pas conscience de l'illegalité de votre manière d'agir ? Donc on ne peut plus vous punir. Jusqu'ici on appliquait le principe : « Nul n'est censé ignorer la loi. » Combien de pauvres diables qui avaient réellement péché par ignorance de la loi, ont dû aller en prison ! Une nouvelle ère a commencé samedi le 10 janvier. Un officier prussien obtient un acquiescement en arguant de son ignorance de la loi ; à l'avenir ceux qui entendent la loi pourront invoquer ce principe nouveau. Ce qui était juste pour le colonel prussien, est équitable pour tout autre. Ce colonel, sans doute, occupe un poste élevé, comportant des responsabilités ; il est commandant de régiment et major de garnison ; il a 35 ans de service, toutes raisons qui parlent en faveur du fait qu'il était exactement renseigné sur les limites de ses compétences. Mais non, il n'a pas conscience de l'illegalité de son acte et il est acquitté. »

Voici la conclusion de l'article : « On en serions-nous si chaque major de garnison revendiquait le droit d'exercer les pouvoirs de police lorsqu'il croit que la police n'est pas assez énergique ? Ceci n'est admissible à aucune condition dans l'État moderne. Le peuple a toutes les raisons de protester contre une pareille incertitude complète du droit. »

Mais le jugement du Conseil de guerre de la 30^e division a reconnu ce droit de se faire justice soi-même. Il appartient à la bourgeoisie allemande de tous les partis de s'unir sur toute la ligne pour combattre résolument une pareille usurpation de pouvoirs étrangers et de rétablir la dictature militaire dans ses limites.

L'affaire Forstner non plus n'est pas réglée. Le Conseil supérieur de guerre a établi que l'officier a le droit de tirer le sabre contre les civils et de les frapper jusqu'à sang dès qu'il croit seulement se trouver en état de légitime défense. Il est impossible de se représenter les conséquences de cette phrase. Ici des tâches importantes attendent encore le Reichstag. C'est avec raison que le député Erberger a fait ressortir dernièrement que l'affaire de Saverne n'est pas terminée et qu'elle commence seulement. »

Dans la Strassburger Post, M. le Dr Rehm, professeur de droit à l'Université de Strassbourg, dont les tendances gouvernementales sont connues, publie une appréciation sur le jugement du colonel von Reutter. Il établit d'abord que le Conseil de guerre a porté un jugement exact sur la manière d'agir répréhensible du colonel jusqu'au moment où le maintien des prisonniers dans la cave des Pandours s'est prolongé. Les personnes arrêtées ne devaient pas être maintenues jusqu'à leur interrogatoire et pendant la nuit. Jusque là le colonel était couvert par un erreur de droit administratif ; il ne l'était plus après son entretien avec l'assesseur du gouvernement remplaçant le sous-préfet.

M. Rehm montre ensuite que l'ordre de cabinet de 1820 sur lequel s'est basé le colonel n'est valable ni en Prusse, ni surtout en Alsace-Lorraine où est encore en vigueur la loi française de 1848 qui ne connaît pas une intervention des militaires sans requête préalable. D'ailleurs l'ordre de cabinet ne conférait pas le droit au colonel de conserver la police pour prévenir de nouvelles démonstrations et assurer des contamnations. Le colonel a agi de bonne foi, mais il a conservé volontairement un pouvoir officiel étranger et il a illégalement privé des citoyens de la liberté. Son attitude se prête à un acte de clémence mais non à un acquiescement.

De la Strassburger Bürger-Zeitung : « La fureur et l'impatience avec laquelle on attendait les décisions dans les procès de Reutter et de Forstner a fait place, dans toutes les sphères du peuple qui considèrent les droits des citoyens comme la base de l'État, à un profond abattement. Certes, les sphères qui sont partisans d'une absolue domination militaire, je veux dire les pangermanistes et les conservateurs, jubilent au sujet de l'acquiescement du colonel de Reutter et du lieutenant von Forstner. Il n'y a plus lieu de s'arrêter avec des gens qui ont cette conception des choses, représentants qu'ils sont d'un monde devenu étranger à la très grande majorité du peuple allemand. Mais seront également considérés comme venant d'un autre monde les verdicts d'acquiescement prononcés samedi, qui jettent leurs ombres sur les temps modernes. »

On peut admettre que l'exaspération (du peuple) serait moins profonde, si le jugement dans les procès Reutter ne s'appuyait pas sur la valeur juridique d'un ordre de cabinet de 1820, soi-disant renouvelé et confirmé en 1899. On apprêt par là l'existence d'une ère de Démocritus suspendu sur la tête des citoyens et qui, à tout moment, peut les frapper à la nuque. Cet état de choses — cela ressort de l'immense majorité des voix de la presse — sera ressenti comme insupportable, et le cri retentira à travers les foules : Qu'on supprime ce paragraphe prétendument légal d'une déclaration de la plus vilaine, de la plus dégradante et de la plus dangereuse espèce.

Ceci doit être la première conséquence du procès Reutter que, par ses Parlements particuliers, par son Reichstag, le peuple allemand réclame l'abolition immédiate de cet ordre de cabinet prétendument légal, du moins pratiquement appliqué, par l'existence duquel toute la vie constitutionnelle est pratiquement mise en question. En première ligne, parmi les Parlements des divers États, le Landtag d'Alsace-Lorraine pourra, mardi prochain, pousser le cri d'exaspération à cause du danger de cette ère de Démocritus, et, en même temps, élever cette inflexible revendication : Qu'on supprime ce paragraphe d'une déclaration bien pire que celle qui, pendant 30 ans, a étouffé la

via politique en Alsace-Lorraine. Et à l'Alsace-Lorraine, qui méritait d'être entendue d'abord dans cette question, parce qu'elle a vu l'épée tirée sur son cœur, doit s'unir le cœur de tous les Français... La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

Après l'acquiescement à Strasbourg. Après le prononcé du jugement, la veuve d'un major, domiciliée rue Apellé, a pavé sa demeure. La Neue Zeitung apprend que deux sous-officiers, établis dans un établissement de Vieux-Marché-aux-Vins, dégringolèrent et placèrent leur sabre à côté de leur verre, sur la table.

CHRONIQUE MESSINE

Déclaration de contributions. Conformément à un avis publié par le commissaire des contributions, les déclarations en vue de l'établissement de l'impôt sur le capital, les traitements et salaires pour l'année 1914 devront parvenir au commissariat des contributions demain mercredi 14 janvier au plus tard. Les contribuables soumis à une déclaration d'impôts qui omettraient de le faire, sont punissables et perdent le droit de réclamer contre l'imposition établie d'office pour 1914.

Croix de Lorraine. Nous tenons à rectifier une petite erreur qui s'est glissée dans le numéro de samedi de notre Croix de Lorraine: la deuxième gravure de la page 24, représentant le wagon brisé lors de la catastrophe du 2 janvier, nous a été fournie par M. Jacoby, photographe de la Cour.

Nos pompiers. Ces jours derniers, on a vu ou entendu de différentes reprises la pompe automobile circuler dans les rues de la ville: vendredi soir, on signalait au poste des pompiers un incendie dans le cinématographe du Palais de Cristal; quand la pompe est arrivée, l'incendie était éteint; les dégâts s'élevaient à 2 000 M environ, le feu ayant détruit une certaine quantité de films.

Un second incendie était signalé peu après dans la maison n° 40 de la rue Chappe; on était heureusement qu'un feu de cheminée et la pompe n'a pas eu à manoeuvrer. Samedi, les pompiers travaillèrent deux heures à l'extinction d'un feu de cheminée, rue Serenoise, 44; on dut laisser se consumer l'huile et veiller à ne pas laisser s'éteindre le foyer.

Les pompiers ont eu en outre fort à faire pour transporter dans les hôpitaux différents personnes malades: vendredi, un ouvrier qui s'affaissa, étendu, dans la rue Vigne-Saint-Avoit; samedi matin, un individu ivre qui fut jeté du scandale dans la rue de la Petite-Boucherie (emporté au cachot de la Direction de police); samedi soir, l'ouvrier Arant, venu de Sarr-louis, qui était tombé de fatigue rue de la Bibliothèque, fut transporté Sainte-Blanche, et samedi soir la femme Vosgin, de Devant-les-Points, abandonnée de son mari et abandonnant elle-même son enfant souffrant, a été amenée à Saint-Nicolas.

Théâtre. TOURNEE RAIMBERT — Trois heures de fou-rire, voir à qui n'est pas exagéré quand on parle de *Ce bon M. Zoetebeck*, croquis de moeurs ultra-bruxelloises. La tournée Raimbert, qui viendra nous jouer mercredi prochain dans notre ville *Ce bon M. Zoetebeck*, a monté à merveille cette joyeuse pièce.

Hernani, par la tournée VAST. — C'est mercredi 21 janvier, nous le rappelons, que M. Vast nous donnera *Hernani*, le magnifique drame en cinq actes de V. Hugo. Mlle Suzanne Delvé, dont le public n'a pas oublié les belles interprétations de *l'Abbe Constantin* et de *Madeleine de la Seiglière*, jouera le rôle de Dona Sol, l'épouvantable héroïne de l'oeuvre. M. Vast nous apparaîtra sous les traits de Hernani.

La pièce comporte une importante figuration ainsi qu'une interprétation nombreuse et une brillante mise en scène. M. Vast compte donner l'oeuvre de V. Hugo dans un cadre et un ensemble dignes de l'œuvre.

Nos compatriotes dans l'armée française. Dans la liste des promotions de la Légion d'honneur, qui vient de paraître à l'occasion du 1er janvier, nous sommes heureux de relever les noms suivants de compatriotes: Sont nommés Commandeurs de la Légion d'honneur: Le contre-amiral Hallez, du cadre de réserve, né à Metz, le 2 août 1848, son père, originaire de Haguenau, étant professeur à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie.

Le nouveau promu a fait ses études au lycée de Metz, et fut reçu à l'Ecole navale en 1863, à 16 ans, aspirant en 1866, enseigne en 1869, il fut avec le grade de capitaine de 1870-1871, Lieutenant de vaisseau en 1877, il fut plusieurs années au Tonkin; capitaine de frégate en 1890, il commande, en 1893, l'avisir *La Mouette* et la station de pêche de la mer du Nord. Capitaine de vaisseau le 7 mars 1898, contre-amiral en mai 1908, il était officier de la Légion d'honneur depuis décembre 1891.

Sont nommés Officiers de la Légion d'honneur: Le général Caré, de l'artillerie, commandant la 6e brigade d'infanterie, à Saint-Omer, né à Montigny-Les-Metz, le 24 septembre 1837. Le sous-intendant militaire Mangonot, né à Dieuze, le 7 septembre 1853, en retraite, à Versailles. Le chef de bataillon Lamblade, du 2e étranger; né à Metz, le 25 mai 1859; en outre 11 généraux et colonels d'origine alsacienne. Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur: Le capitaine d'infanterie Nénig, à l'état-major de la 24e division d'infanterie, à Périgueux, né à Orléansville, le 24 décembre 1870. Le capitaine Sérot Almeras Latour, du 2e cuirassiers; né à Metz, le 5 juillet 1866; en outre 9 capitaines d'origine alsacienne, dont les capitaines Oth et Matter... né à Saverne.

Aux tableaux d'avancement figurent les officiers lorrains suivants: Sont inscrits pour le grade de colonel, les lieutenants-colonels suivants dont nous avons déjà cité l'un ou l'autre: Geiger, de Hagange, au 49e d'artillerie; Germain, de Metz, directeur du génie à Cherbourg; Raillard, de Metz, chef de la 12e légion de gendarmerie à Limoges. En outre, quatre lieutenants-colonels alsaciens dont M. Peller, né à Saverne. Sont inscrits pour le grade de commandant, les capitaines: Simon, de Metz, au 8e dragons; Bichelberg, de Sarrelouis, au 5e chasseurs d'Afrique; en outre trois capitaines alsaciens. Le lieutenant-colonel de Lardemelle, de Metz, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, à Lille, est nommé chef de ce état-major. Le lieutenant Bieller, du 101e d'infanterie, est nommé capitaine au 67e et le lieutenant Hervein, du 54e, capitaine au 39e. M. Bieller est de Guebwiller et M. Hervein de Metz.

Le Musée municipal, rue de la Bibliothèque, sera ouvert au public demain mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi. Entrée gratuite.

la Ville a des dépenses notables, chaque personne hébergée lui c'ôtant 30 pf par nuit; en outre les frais de nourriture sont de 40 pf par personne.

Communication de la Chambre de commerce de Metz. En réponse à une requête de la Chambre de commerce concernant les abus qui se produisent lors des ventes par adjudication de marchandises nouvelles, le ministre impérial a informé la Chambre que les autorités compétentes, dans quelques cas constituant des délégations aux prescriptions de service qui ont été publiées, ont sévi avec énergie par voie d'amende et de réprimande. Il n'existe pas de raison suffisante pour modifier l'arrêté qui a seulement été rendu le 31 janvier 1910, au sujet des ventes par adjudication. Cet arrêté fournit des garanties suffisantes contre des ventes éventuelles auxquelles il peut être remédié de la manière la plus efficace « les commerçants légitimes dans leurs intérêts, se conformant à la pratique suivie à plusieurs reprises déjà dans le district de la Chambre de commerce, s'adressent le cas échéant au parquet ou lui communiquent les données nécessaires afin que les contraventions soient l'objet de poursuites pénales ou disciplinaires.

La femme est moins criminelle que l'homme. La statistique de la criminalité infantile vient d'être publiée par la Belgique. On y remarque — et c'est une observation constante et universelle — que les filles sont sept fois moins criminelles que les garçons. La raison de cette moindre criminalité est une plus grande aptitude à se plier aux exigences du milieu, soit familial, soit scolaire, soit plus étendu encore, soit plus grande médiation pour l'activité originale, l'impulsivité. Un sentiment de la pudeur, qui caractérise la jeune fille normale, ne peut rattacher une réputation à peu près constante pour les actes grossiers, vils, déshonorants, délictueux, répulsion qui existe même en l'absence d'une éducation soignée.

Tel est l'hommage de la statistique à l'éternel féminin.

L'IMPOT DE GUERRE A LA CAMPAGNE. J'ai déjà, à différentes reprises, émis l'opinion qu'il est difficile d'apprécier la question pratique des évaluations pour l'impôt de guerre dans nos campagnes, avant de connaître sur ce point les instructions administratives et relatives.

M. F. Paté n'a pas jugé devoir les attendre et m'a écrit un article non dénué d'intérêt. J'estime pourtant qu'il serait dangereux de suivre la voie qu'il indique, d'autant qu'une personne compétente, pour les évaluations du capital d'exploitation des fermiers ou propriétaires exploitants.

Les déclarations de fortune, qui vont être demandées, sont destinées à constituer un vrai cadastre des fortunes en Alsace-Lorraine. Elles ne serviront pas seulement à la perception de l'impôt de guerre à payer une fois, mais aussi pour l'impôt permanent à percevoir, à partir de 1917, sur toute augmentation de fortune supérieure à 10.000 M, qu'elle soit le fruit d'économies, ou qu'elle provienne d'héritage ou du gain de n'importe quelle nature.

Il en résulte que le cultivateur — fermier ou propriétaire exploitant — est au premier chef intéressé à ce que son capital d'exploitation soit évalué avec toute la précision possible et non approximativement comme l'a fait M. F. Paté. En effet, supposons un fermier ayant évalué son train de culture à 40.000 M pour l'impôt de guerre, d'après le système que nous présente M. Paté, et en obtenant 52.000 M dans une vente publique quelques années plus tard, qu'en résultera-t-il?

Il aura, s'il n'a pas d'autres capitaux, économisé sur l'imposition de guerre à payer une fois, l'impôt sur 10.000 M à 0,15 0/0 et sur 2000 M à 0,35, soit en tout 22 M; mais comme sa fortune sera censée être augmentée de 10.000 M, il devra, pour cette augmentation, en vertu de la loi permanente, payer un impôt de 1 0/0 sur 12.000 M, soit de 120 M pour avoir économisé 22 M il sera tenu d'en payer 120.

Le partage l'avis de M. Paté qu'il faudra se garder de le tenir aux revenus cadastraux pour fixer la valeur des biens-régis. La loi prévoit en effet un impôt sur les revenus qui résultent d'un placement de fonds d'un rendement de plus de 5 pour 0/0 lorsque le total de ces revenus dépasse 5000 M, chose que les cultivateurs n'auront généralement pas à envisager. Ce n'est pas seulement ces genres de revenus à peu près inexistantes que vise la loi, mais tous les revenus de quelque nature qu'ils soient. Et il vient en premier lieu les bénéfices agricoles de nos fermiers et propriétaires exploitants, qui constitueront sûrement la partie la plus difficile des futures évaluations. Comment se détermineront-ils? L'administration donnera-t-elle des instructions à ce sujet, ou laissera-t-on les intéressés à se tirer comme ils pourront?

Faute d'instruction devra-t-on avoir recours au système prussien que j'ai, il me semble, décrit il y a quelques années? Dans ce cas il semble difficile qu'il en soit autrement.

Nous reviendrons sur cette question quand les déclarations nous seront demandées ou que des instructions relatives à cet objet nous auront été fournies. Voici, à titre d'indication, un exemple d'application de la loi à une déclaration de bénéfices agricoles faite par un de nos principaux agriculteurs, lors des sondages opérés récemment par l'Administration en vue de la réforme de nos impôts. Inutile de dire que je la juge fortement exagérée. Il sera cependant difficile à ce Monsieur de la modifier beaucoup à aussi bref intervalle. Il afferme 400 hectares et on cultive encore en outre 24 autres qui sont sa propriété. Il a déclaré réaliser annuellement sur cette exploitation un bénéfice de 12.000 M. Si nous donnons à ses 24 hectares une valeur de 19.000 M et à son capital d'exploitation une valeur de 61.000 M, nous nous trouverons en présence d'un capital imposable de 80.000 M pour lequel il aura à acquitter un impôt de 75 M sur les premiers 50.000 M et de 105 M sur les 30.000 suivants, en tout de 180 M.

cent donnera une nouvelle imposition de 96 M, en tout de 180 M plus 96 M ou de 276 M. L. PIENSON.

Chronique des Tribunaux TRIBUNAL CORRECTIF N° 1. Audience du 9 janvier. Pour s'être soustrait au service militaire, le lieutenant Albert Orzykowski, âgé de 18 ans, originaire de Strassfurt, en dernier lieu journalier à Pont-à-Mousson, encourt deux mois d'emprisonnement.

Surpris, le 4 mai 1913, par l'agent de police de Saint-Julien, à vendre du papier à cigarettes passé en contrebande, l'ouvrier Nicolas Bergdoll, 35 ans, demeurant à Metz, et un certain Lapointe — ce dernier a été condamné entre-temps par le tribunal des élections de Metz — furent mis en état d'arrestation et enfermés dans la chambre de strait de Saint-Julien. Pendant la nuit, les deux prisonniers d'abordierent la porte et le mur de leur cellule; Bergdoll fit même tant et si bien, qu'il parvint à s'évader. C'est un repris de justice; il encourt pour transgression de la loi concernant l'impôt sur les cigarettes et pour détournement d'objets, à cinq mois de prison.

Eugène Kuhn, 17 ans, et Sivan Larchez, 21 ans, tous deux ouvriers à Rombas, tentèrent, dans la nuit du 27 novembre dernier, de pénétrer dans la cave du dessinateur Wagner à Roselange; mais dérangés dans leur projet (W. ayant entendu du bruit, avait tiré en l'air plusieurs coups de revolver), ils s'enfuirent au plus vite, mais se jetèrent dans les bras de l'agent de police, lequel procéda à leur arrestation. La nuit précédente, Kuhn avait déjà fracturé l'armoire d'un ouvrier d'usine à Rombas et avait dérobé un complet. En conséquence, il est condamné à 8, son complice Larchez à 3 mois de prison.

NOUVELLES REGIONALES Moulins. — (Elections complémentaires) Dimanche dernier a eu lieu le second tour pour les élections complémentaires du Conseil municipal de Moulins. Il y avait quatre candidats à élire. Sont élus: MM. Klein, Bouter, Nahien et Wesmaël. Ceux qui, dimanche dernier, avaient eu le plus de voix, sont restés sur le carreau.

Rezonville. — (Rente de vétérans.) Le gouvernement d'Alsace-Lorraine vient d'accorder à M. Ferdinand Michel la rente annuelle de 150 marks octroyée aux anciens combattants de 1870. M. Michel avait pris part à la bataille de Sedan, et de là il dut partir en captivité à Stettin. Puisse ce vieux brave jouir encore pendant de longues années de cette rente bien méritée.

Lorry-Mardigny. — (Hyménée.) Lundi dernier a eu lieu, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris, en présence d'une nombreuse assistance, le mariage de notre compatriote, M. Désiré Ferry, de Lorry-Mardigny, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec Mlle Marguerite Beaupère. Nos sincères félicitations aux jeunes époux.

Coligny. — (Mort du père.) Nous apprenons le décès, survenu dimanche dernier après une très courte maladie, de M. Napoléon François, maire de Coligny; le défunt, qui était âgé de 74 ans, administrateur depuis 26 ans les intérêts de sa commune avec autant de dévouement personnel que de satisfaction de la part de ses administrés pour lesquels il resta toujours l'homme-justicier et de bon conseil dans les affaires difficiles. Dernièrement, lors du 25e anniversaire de son entrée en fonctions comme maire, M. François avait reçu la médaille d'honneur et la croix du mérite en or. R. I. P.

Rombas. — (Caisse de perception.) Après celle de Metz I, la caisse de perceptions de Rombas est la plus importante de la Lorraine, et vu l'augmentation continue des affaires, elle sera divisée à partir du 1er avril. Comme siège du nouveau district, on prévoit un important centre industriel, Hagondange ou Mairières.

Moyeuville-Grande. — (Accident mortel.) L'ouvrier Maurice, natif de Sainte-Barbe près Metz, tombé d'un échafaudage d'une hauteur de plus de 10 mètres il y a quelques temps, vient de succomber à ses lésions internes à l'hôpital civil de Beaufort où il avait été transporté.

Hagange. — (SALLE DE LA PLATINIERE. Le Gendre de M. Poirier, par la tournée Vast.) Très prochainement, M. Vast, nous écrit-on, viendra nous donner une représentation du Gendre de M. Poirier, la belle comédie, en quatre actes d'Emile Augier et Jules Sandeau. Nous en reparlerons. C'est de nouveau le gros succès assuré.

Algrange. — (Accident mortel.) Le 6 janvier, le tramway électrique renversait, près de l'Usine de la Puz, l'ouvrier Jacques Zorn, âgé de 63 ans, d'Algrange; au début, les blessures paraissent de moindre importance, mais le mal empira et Zorn vient de succomber. Le malheureux, ayant l'ouïe très dure, n'a pas entendu les avertissements du wattman.

Ritzing. — (Comme à Pégomas.) Derrière les volets de sa maison, Mme Jean Hourt, dont les engagements ont été réduits en cendres il y a dix jours, a trouvé un billet annonçant que le corps du légis flambarait avant la quinzaine. Ce n'est peut-être qu'une mauvaise plaisanterie.

Bitche. — (Nos compatriotes.) Lundi ont eu lieu, à l'île de Groix, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de Nicolas Mourer, chevalier de la Légion d'honneur, trésorier des Invalides de la Marine. Né en 1815, à Bitche, Mourer, soldat au 11e d'artillerie, prit une part active à la guerre de 1870 et fut fait prisonnier. A la fin de la guerre, il opta pour la France. Promu adjudant, puis gardien de batterie, il fut affecté à Groix. Quoique marié et père de famille, il prit part à la campagne de Tunisie et revint à Groix, où il fut nommé trésorier des Invalides de la Marine.

Théâtre municipal Direction: M. OTTO BRUCKS Artiste de la Cour de Bavière. MARDI 13 JANVIER Rideau: 8 heures. Rideau: 8 heures. Pour la première fois. Die spanische Fliege Vaudeville en 3 actes, de Fr. Arnold et Ernest Bach. Jeudi: Rigolotto, opéra de Verdi.

BULLETIN METEOROLOGIQUE Observations faites par M. HEBERSENNET, à Metz.

	BAROMETRE A 0	TEMPERATURE	VENT	TEMPS
12 janv.				
à 4 h. soir	749.6	- 5.5	NE	Couv.
13 janv.				
à 8 h. matin	749.5	- 8.0	NE	Nuage.

Thermomètre. — Maximum du 12: -5.2; Minimum aujourd'hui: -9.7

Le gouvernement de Strasbourg paiera peut-être de la situation, la victoire rapportée par le pouvoir militaire.

Le groupe progressiste a choisi comme orateurs M. Burger, qui est officier de la réserve, et M. Donnevert, qui a deux frères officiers de l'armée active. M. Drumm, qui voulait également prendre la parole, s'est vu imposer des restrictions qu'il n'a pas voulu accepter. L'Espresso espère qu'il trouvera le moyen de parler quand même et de faire entendre l'opinion qu'on a à Mulhouse de l'attitude des hautes sphères gouvernementales.

Le grand quartier impérial, commandé par l'aide-major général comte Belliard, quitte Metz et se porte sur Châlons-sur-Marne. L'ennemi presse les avant-postes et les force de se resserrer.

Le lieutenant-colonel de Lardemelle, de Metz, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, à Lille, est nommé chef de ce état-major. Le lieutenant Bieller, du 101e d'infanterie, est nommé capitaine au 67e et le lieutenant Hervein, du 54e, capitaine au 39e. M. Bieller est de Guebwiller et M. Hervein de Metz.

Le lieutenant-colonel de Lardemelle, de Metz, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, à Lille, est nommé chef de ce état-major. Le lieutenant Bieller, du 101e d'infanterie, est nommé capitaine au 67e et le lieutenant Hervein, du 54e, capitaine au 39e. M. Bieller est de Guebwiller et M. Hervein de Metz.